



Délibération 2026/42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 28 mai 2026

Date de la convocation : 21/05/2026
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 15

Date d'affichage : 21/05/2026
 Nombre de présents : 15
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Adrien CAZENEUVE, Bernadette DEL-ROX, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Éric GOHIER, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES, Christophe VIDAL, Bernard VIGOUROUX,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : /

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : REGIE AFFAIRES COMMUNALES ET CULTURELLES – MODIFICATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu l'arrêté 2021-86 du 10 juin 2021 portant institution de la régie de recettes affaires communales et culturelles,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs des encarts publicitaires comme suit :

- Journal mensuel Le Pérotois : 120 € /an ou 50 € /parution ponctuelle

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 La secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM



Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de réception de l'AR: 02/06/2026

034-213401979-DE 2026_042-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

A G E D I